



## AVIS AUX MÉDIAS

# Rapport annuel sur la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes pour 2020-2021

Ottawa, Ontario – Le 10 juin 2021

Le [Rapport annuel sur la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes pour 2020-2021](#) est maintenant disponible sur noscommunes.ca. Le rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Le rapport fait partie de la [Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes](#), adoptée par le Bureau de régulation interne (le Bureau) le 28 janvier 2021. Cette politique remplace la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement*, approuvée par le Bureau le 9 décembre 2014. Elle répond aux exigences de la réglementation établie en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La politique prévoit que le dirigeant principal des ressources humaines fasse état chaque année du nombre, de la nature et du résultat des plaintes de harcèlement et de violence. Ce rapport reflète l'engagement permanent du Bureau à assurer la transparence dans l'intérêt des Canadiens et à maintenir un lieu de travail sûr, sain et sans harcèlement pour les députés et leur personnel.

### Liens connexes

- [Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes](#)
- [Rapports de l'Administration de la Chambre des communes](#)

### Pour plus de renseignements :

Heather Bradley  
Directrice des communications  
Bureau de la présidence de la Chambre des communes  
613-995-7882  
heather.bradley@parl.gc.ca

[Suivez-nous](#)

